



COMPTE RENDU DU CSAL du 26 06 2023 ET REUNION INFORMATION MUTATIONS AUDE

1) CSAL du 26 juin 2023.

Le seul point de l'ordre du jour de cette séance est la désignation des représentants du personnel aux conseils médicaux par les élus syndicaux du CSAL.

Cette procédure est inédite. Elle a été conçue dans la précipitation par la direction générale. D'ailleurs, celle-ci a revu plusieurs fois la copie pour respecter la réglementation et les observations légitimes des syndicats.

Il fallait élire 15 représentants. Ce nombre était identique pour tous les départements quelque-soit le nombre d'agents.....

Un appel à candidature a été fait par la direction. 18 agents du département ont postulé. La parité syndicale en a désigné et classé les 15 personnes qui pourront siéger.

La liste est consultable sur Ulysse 11.

Ces représentants sont chargés de donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou maladie professionnelle, sur le taux d'invalidité qui en résulte ou sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité.

Ils peuvent aussi être consultés sur les mises à la retraite pour invalidité.

Il y a 2 représentants syndicaux par séance. Les 2 premiers de la liste sont convoqués, s'ils ne peuvent pas siéger la direction appelle le 3eme de liste....si celui-ci est indisponible le 4eme de liste est appelé, ainsi de suite....

Nous voyons bien que les derniers de liste ont très peu de chances de siéger.

2) Réunion d'information du 19 juin 2023 (mutations)

Depuis la fin des CAPL la direction locale,(3ans) ne donnait aucune info aux organisations syndicales sur le mouvement de mutation local.

Lors d'une réunion précédente, le nouveau directeur a convenu de faire une présentation générale du mouvement après la publication du mouvement sur Ulysse.

Surprise, nous avons eu cette présentation **avant** la publication du mouvement. C'est monsieur Bares le nouveau directeur adjoint qui l'a faite.

67 demandes de mutation ont été traitées, 56 ont été satisfaites (83%)

La direction au niveau emplois vacants a tenu compte des départs en retraite jusqu'au 01/01/2024.

A part une exception tous les agents mutés ont eu la résidence administrative demandée. Ceci est un bien car les soucis sociaux suite à un temps de trajet conséquent sont ainsi évités.

Les règles de gestion de mutation auraient été respectées.

Au niveau syndical, nous n'avons aucun document nous permettant de vérifier le mouvement, contrairement aux CAPL où le débat était contradictoire.

Suite au mouvement prononcé certains services sont en pénurie de personnel.

- Centre de contact, moins 9 agents C
- Sip de Carcassonne moins, 3 B et moins 3 C
- Sip Narbonne, moins 1B
- SDIF Aude, moins 1C
- SDIF Narbonne, moins 1C.

Ces services étaient déjà en difficulté, leur situation ne va donc pas s'arranger. La direction prévoit des affectations d'EDR, de contractuels et d'auxiliaires pour réduire la pénurie. Ceci sera insuffisant. Les vacances d'emploi doivent être comblées par du personnel titulaire.

Les autres services de la DDFIP Aude ne seraient pas en manque d'effectif.

Les congés estivaux approchant , nous vous souhaitons un bel été avant une reprise en septembre ou il faudra être en forme.....



Les représentants FO-DGFIP au CSAL
Stéphanie Ferran-Gilles Roussel
Carole Brugidou-Sige - Bernard Loubet